

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Débat d'orientations budgétaires – année 2015

Rapporteur : Isabelle Drancy

Le débat portant sur les orientations budgétaires est une obligation énoncée par l'article L 2312.1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, les conseillers municipaux sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2014

La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2014 ne sera connue de manière précise et définitive que lors de l'adoption du compte administratif qui interviendra en mars prochain, dans la même séance de conseil municipal que le vote du budget 2015. Toutefois, il est dès à présent possible, au vu des résultats connus à ce jour, d'en dresser les principaux traits.

Comme chaque année, l'appréhension de l'état de santé financier de la Ville se fait à travers l'analyse et l'évolution des deux éléments suivants :

- l'endettement,
- la capacité d'autofinancement.

L'endettement

La dette consolidée pour les équipements communaux s'élèvera au 31 décembre 2014 à 51 978 k€ (contre 56 381 k€ au 31 décembre 2008).

Il faut ajouter à cela la dette pour compte foncier qui a vocation à être remboursée rapidement. En effet, ces emprunts destinés à assurer le portage financier de l'acquisition de terrains dans le cadre d'opérations d'aménagement ont vocation à être remboursés rapidement puisque les terrains seront revendus aux aménageurs et le produit de la vente sera utilisé pour rembourser ces emprunts par anticipation. L'encours en est de 3,1 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement

Selon les chiffres provisoires :

- le résultat comptable de la Ville devrait être d'environ 1,1 M€,
- en conséquence, la capacité d'autofinancement totale de l'exercice 2014 devrait donc se situer autour de 2,4 M€¹.

L'obtention d'un résultat d'exploitation positif à hauteur de 1,1 M€ constitue un très bon résultat, compte tenu des mécanismes de péréquation qui lui sont imposés et des dotations de l'Etat qui diminuent de manière drastique. La Ville a contribué en 2014 à hauteur de 388 k€ au fonds de

¹ Cumul des dotations aux amortissements et du résultat comptable de l'exercice, hors résultats reportés.

péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) et a vu sa dotation globale de fonctionnement amputée de 251 k€ par rapport à 2013.

Enfin, la prévision budgétaire 2014 avait été faite au plus juste et chaque ligne budgétaire, tant en dépense qu'en recette, dégage peu de disponible après exécution.

Malgré ce contexte économique et financier difficile, la qualité de la gestion (économies de gestion, suivi attentif des rentrées de recettes) permet de maintenir une capacité d'autofinancement à 2,4 M€.

A noter que les dépenses de fonctionnement des services ont diminuées de -1,22% entre 2013 et 2014.

Le contexte économique et budgétaire de Sceaux pour 2015

Les projections macro-économiques pour l'année 2015 tablent sur une croissance faible après une sortie de récession en 2013. Depuis la crise de la zone euro, en 2011, la France, comme l'ensemble de la zone euro, traverse une période de croissance atone. Le projet de loi de finances 2015 est fondé sur une hypothèse de croissance de + 1%, jugée optimiste. Le contexte macroéconomique est également caractérisé par une inflation particulièrement faible. Cette inflation basse entrave le rétablissement des finances publiques en limitant la dynamique des prélèvements.

Ainsi après le dérapage du déficit public en 2014 (4,4% du PIB contre 3,8% prévu) et la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales de 1,5 milliards d'euros instituée par la loi de finances 2012, la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014 - 2019 prévoit une baisse supplémentaire des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros sur 3 ans (2015-2017), soit - 3,67 milliards d'euros par an.

Cette baisse est presque entièrement supportée par la dotation globale de fonctionnement (DGF). Rappelons que la DGF est l'addition d'anciens impôts locaux supprimés par l'Etat depuis les années 1960 et compensés partiellement par celui-ci, et qu'elle représente actuellement 13% des recettes de fonctionnement de la Ville. En 1978, les dotations de l'Etat représentaient 43 % des recettes de la commune ...

Ainsi que l'expose le dossier paru dans le numéro de février de *Sceaux Mag*, la ponction opérée sur les recettes des collectivités territoriales est totalement disproportionnée et ampute leur épargne brute alors même que la plus grande part du déficit et de la dette publics sont dus à l'Etat et que les collectivités réalisent plus de 70% de l'investissement public.

Les recettes sont en baisse, du fait des décisions prises indépendamment de la volonté municipale

Sceaux subit quant à elle une triple peine : une baisse de sa **dotation globale de fonctionnement** estimée à 700 k€ entre 2014 et 2015 d'une part au titre de la contribution à la réduction des déficits publics, d'autre part au titre de l'augmentation mécanique de certaines composantes de la DGF (la dotation de base avec la croissance démographique, la dotation d'intercommunalité avec le développement de l'intercommunalité à fiscalité propre), et enfin au titre de l'abondement des dotations de péréquation des communes (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation).

L'abondement des dotations de péréquation est également financé par une diminution des **compensations d'exonérations fiscales** qui jouent le rôle de variables d'ajustement. La loi de finances pour 2015 prévoit une baisse de ces compensations d'environ 33,8% par rapport à 2014. Sceaux est concernée de manière significative par cette mesure. Du fait du conventionnement des 691 logements vendus par ICADE à l'OPDH92, la Ville ne perçoit plus depuis 2011 de taxe foncière sur ces logements mais une compensation versée par l'Etat qui diminue chaque année en raison de l'application de coefficients de minoration votés annuellement en loi de finances.

Cette perte de taxe foncière d'environ 360 k€ par an a été compensée par l'Etat à hauteur de 213 k€ en 2012, de 184 k€ en 2013, de 147 k€ en 2014 et est estimée à 97 k€ en 2015. La perte cumulée s'élève donc à 641 k€ sur 4 ans et s'accroît tous les ans.

La progression des **bases fiscales** en 2015 se limite essentiellement à l'augmentation forfaitaire et légale, fixée à + 0,9 % pour 2015 (comme en 2014, contre + 1,8 % en 2013). Cette très faible augmentation des valeurs locatives n'est pas compensée par une forte augmentation physique des bases.

Sceaux reste en effet une ville où l'on construit peu. Avec quelques logements familiaux nouveaux par an, les bases fiscales restent quasi stationnaires. L'augmentation physique des bases pour 2015 est estimée à environ + 1 % compte tenu essentiellement des extensions.

La **politique d'abattement** pratiquée par la commune favorise fortement les familles. La Ville apporte en effet son soutien aux familles scéennes par la majoration des abattements de taxe d'habitation pour personne à charge (20% au lieu des 10% obligatoire pour 1 à 2 personnes à charge ; 25% au lieu des 15% obligatoire pour 3 personnes à charge et plus). Cette mesure est d'autant plus profitable aux familles que ces abattements s'appliquent à la part intercommunale, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre n'ayant pas voté sa propre politique d'abattements, ce sont ceux de la Ville qui s'appliquent.

S'agissant de la **taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux**, après une baisse des prix et du nombre de ventes entre 2011 et 2013, le marché immobilier est légèrement remonté à Sceaux en 2014 et devrait se stabiliser en 2015. On peut noter que Sceaux n'est pas autant impacté que d'autres villes de France, et a même vu son produit de droits de mutation augmenter en 2014 (+ 114 k€ par rapport à 2013). Le produit des droits de mutation à titre onéreux est ainsi estimé à 1 100 k€ en 2015 (contre 1 050 k€ estimé en 2014).

Notre attribution du **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)** a chuté fortement depuis 2013 en raison du nouveau mode de calcul pénalisant pour Sceaux adopté par le conseil général des Hauts-de-Seine basé sur le potentiel fiscal au lieu de la faiblesse des anciennes bases de taxe professionnelle, et est estimée à 144 k€ pour 2015 (à hauteur du montant perçu en 2014). Il faut noter que cette recette a vocation à être affectée à la Métropole du Grand Paris dès que celle-ci sera opérationnelle soit le 1^{er} janvier 2016.

Le **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** qui a pour objet la compensation par l'Etat aux collectivités territoriales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire, augmente en 2015. Il est estimé à 865 k€ en 2015 contre 728 k€ en 2014. Cette augmentation s'explique par l'importance des investissements réalisés par la Ville en 2013.

Le contexte est également marqué par une augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.

La contribution de Sceaux au **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** est estimée en 2015 à 553 k€ (contre 388 k€ en 2014, 215 k€ en 2013 et 68 k€ en 2012), en augmentation de 713 % par rapport à 2012, l'année de sa mise en place. Le FPIC, qui a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communautés et des communes en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources relativement élevé en vue d'alimenter les collectivités les moins favorisées, monte en charge et progressera encore en 2016. Le fait que le revenu moyen des habitants soit de plus en plus fortement pris en compte dans le calcul du prélèvement pénalise les communes d'Ile-de-France, et notamment Sceaux, où ce revenu moyen est 2,16 fois supérieur au revenu moyen national.

La Ville mène une politique active de gestion des ressources humaines via le développement des outils de suivi des dépenses de personnel, le développement de la mobilité interne, le non remplacement systématique des agents absents et des départs à la retraite, la limitation du nombre d'heures supplémentaires. Elle verra encore ses **dépenses de personnel** soumises en 2015 à de nombreux facteurs externes applicables au 1^{er} janvier 2015 : le reclassement indiciaire des agents de catégories B et C prévue par le décret 2014-78 à 2014-84 du 29 janvier 2014, l'augmentation massive de la part patronale de cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) – soumise à la surcompensation des régimes de retraite - et à l'IRCANTEC, la poursuite de l'intégration des agents non titulaires dans le cadre du programme national de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique, l'organisation des élections départementales et régionales, etc.

Globalement, la Ville verra ses dépenses de personnel quasi stabilisées en 2015.

Rappelons que plus de 80 % des agents communaux sont dans la production de services directement auprès des habitants : écoles, crèches, voirie, centres de loisirs, services aux personnes âgées, restauration scolaire etc...

Au total, entre 2008 et 2015, c'est l'équivalent de près de 20 points d'impôts qui auront ainsi été prélevés sur les contribuables scéens sans que le service qui leur est proposé soit modifié.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques et le financement des péréquations qu'elles soient verticales ou horizontales sont assurés principalement au prix d'un effort croissant des communes considérées comme « les plus aisées ». Les recherches d'économies déjà engagées seront poursuivies mais l'effort demandé est considérable et va conduire nécessairement à une dégradation de l'épargne brute des collectivités territoriales et donc de leur capacité à investir. C'est un contresens d'affaiblir leur capacité d'action dans la mesure où elles sont un des leviers important de la croissance.

A Sceaux, cette ponction, ajoutée aux charges nouvelles imposées chaque année, notamment en matière de personnel, équivaut à près de 20 points d'impôts entre 2008 et 2015. Elle a pu jusqu'alors être absorbée par la qualité de la gestion de la majorité municipale puisque les taux communaux n'ont pas été modifiés et la politique d'abattements maintenue.

Des enjeux majeurs à moyen terme pour Sceaux et son territoire, dont il faut prendre conscience

Sceaux, comme l'ensemble des autres collectivités territoriales, est et sera demain davantage encore concernée par l'évolution rapide de son environnement économique et institutionnel.

La crise des finances publiques rend nécessaire l'amplification des efforts de rigueur conduits jusqu'alors et qui ont permis d'absorber les prélèvements opérés à divers titres, tout en maintenant le niveau et la qualité du service rendu. Compte tenu de sa structure budgétaire, qui repose sur des recettes issues essentiellement des taxes locales et donc des bases foncières, Sceaux dispose d'une certaine « sécurité », à système fiscal constant. En outre, le niveau de service proposé peut être globalement considéré comme satisfaisant et ne nécessite pas de développements significatifs, et donc de dépenses nouvelles lourdes, sauf dans l'hypothèse – qui se confirme malheureusement, notamment du fait des institutions nationales – où d'autres partenaires se désengageraient de telle ou telle politique publique qu'ils co-financent actuellement.

Pour autant, le développement à l'œuvre de la solidarité territoriale et le fait que Sceaux, quoi qu'on en dise, est considéré comme une ville dite « riche » - du fait notamment du revenu moyen élevé des habitants -, conduit à voir s'opérer sur le budget municipal des prélèvements croissants année après

année pour abonder les territoires défavorisés, l'Etat n'ayant plus les moyens d'assurer par le biais de son propre budget le soutien desdits territoires. En effet, les mécanismes en question tiennent essentiellement compte de deux facteurs. Le revenu moyen par habitant d'une part : à Sceaux, celui-ci est l'un des plus élevés en France. L'effort fiscal de la collectivité d'autre part : **contrairement à une idée reçue, l'effort fiscal est à Sceaux, tel que calculé par les services de l'Etat, nettement inférieur à la moyenne nationale.**

Par ailleurs, Sceaux ne peut s'abstraire des territoires environnants, dont elle doit à la fois connaître et comprendre la stratégie pour élaborer la sienne propre. C'est la raison de l'implication de la Ville dans les démarches territoriales plus larges, de la Communauté d'agglomération, de la Vallée scientifique de la Bièvre, de Paris Métropole ou de la Mission de préfiguration de la future Métropole du Grand Paris (MGP). C'est à partir de cette analyse et de la conviction qu'il est possible, malgré notre taille restreinte, de peser sur l'évolution de ces beaucoup plus vastes territoires, que nous avons bâti d'abord la « Contribution au SDRIF », votée à l'unanimité en 2006, puis le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document source du Plan local d'urbanisme. Alors que s'élaborent, dans nombre de territoires proches, d'ambitieuses stratégies de développement, négociées et, demain, contractualisées avec l'Etat, notamment dans le cadre du Grand Paris, ce serait une faute à l'égard de nos concitoyens et de notre territoire scéen de refuser d'analyser lucidement leurs conséquences et d'en tirer des enseignements quant à notre propre évolution. C'est notamment ce qui a été conduit ces dernières années et qui sera poursuivi en 2015, dans le contexte plus que préoccupant de la future institution de la Métropole du Grand Paris dont les débats parlementaires actuels ne laissent aucun doute sur sa mise en place dès le 1^{er} janvier prochain.

Des priorités clairement réaffirmées pour 2015, rendues possibles grâce à la rigueur de gestion

La Ville place l'usager au cœur du service public et cherche continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population. Elle s'est ainsi engagée depuis mars 2010 dans une démarche qualité dénommée « Qualiville ». Cette démarche a pour but d'améliorer l'accessibilité et la confidentialité dans tous les lieux d'accueil avec un accueil téléphonique courtois, efficace, rapide et informatif ainsi qu'une information fiable et des notices explicatives des démarches administratives.

En 2011 et 2012, deux services ont été certifiés (Sceaux Info Mairie et Population Citoyenneté) et un troisième en 2013 (Finances-facturation). Cette démarche sera étendue en 2015 au service de l'Urbanisme et du droit des sols.

Dans ces éléments de contexte, et grâce aux efforts de gestion menés depuis plusieurs années et qui seront poursuivis au cours des années qui viennent, nous proposons de maintenir les priorités sur les axes suivants :

- **le soutien aux familles scéennes** : le maintien des prestations destinées à la petite enfance et aux enfants scolarisés, tant en volume qu'en qualité, reste une priorité pour la Ville. Rappelons que celle-ci, dans les différentes structures d'accueil, propose d'ores et déjà une solution à 85% des demandes. Ce taux est l'un des plus élevés de France et mobilise des financements importants (plus de 10% du budget). De même le vote des abattements maximaux pour charges de famille permet aux familles de bénéficier de « gains » d'impôts sur la taxe d'habitation de 310 € pour un enfant, 620 € pour 2, 1010 € pour 3, etc. Au total, c'est un montant de l'ordre de 700 000 euros qui est ainsi restitué aux familles.

Parallèlement doit continuer à s'exprimer la priorité à l'accompagnement des personnes en difficulté et les plus âgées. Le soutien à l'action culturelle reste également une priorité avec la gestion en direct du cinéma Trianon et l'importance des subventions octroyées aux associations et équipements (notamment MJC et CSCB) qui participent à l'offre socio-culturelle de la Ville, même si une légère diminution sera opérée en 2015, pour la partie des subventions qui ne concernent pas la masse salariale des structures partenaires.

Le service rendu aux familles passe également par la mise en place de moyens modernes de paiement permettant aux usagers de régler leurs prestations sans avoir à se déplacer. Ainsi la Ville a mis en place la possibilité pour les usagers de payer leur dette sur le site du ministère des Finances (service tipi) en 2014 après l'instauration du paiement des prestations en ligne via « le portail famille » fin 2012 et du prélèvement automatique en 2011. A ce jour, près de 50 % des familles sont en prélèvement automatique et 13 % paient sur le portail famille, soit plus de 60 % des familles qui utilisent les nouveaux moyens modernes de paiement mis à leur disposition.

Le service Facturation, dégagé de ces tâches d'encaissement, peut ainsi consacrer plus de temps à l'étude des cas de familles en difficulté. La Ville a d'ailleurs reçu, au titre de la mise en place d'une « commission sociale de gestion des impayés », le prix de l'innovation financière en 2012 et le *Territoria d'Or* en 2013. Cette commission associe les directions des Finances et de l'Action sociale de la Ville et le comptable public. Elle a pour objectifs de recouvrer les impayés, mais aussi d'aider les familles en difficulté sociale. Le phénomène d'impayé est en effet utilisé comme identificateur des familles en difficulté sociale et financière afin d'amener ces familles à bénéficier, de tous les dispositifs d'aide sociale mis en place par la Ville et ses partenaires.

Enfin, est prévu pour 2015 l'aménagement d'un relais assistants maternels et assistants parentaux (RAM-RAP), utile notamment aux familles qui ne font pas appel aux structures collectives d'accueil de la petite enfance.

- **le maintien d'un environnement urbain de qualité** : la Ville s'attache à maintenir un réseau de voirie de bonne qualité et développe largement les modes de transport dits « doux » (zones de rencontre, zones 30, plan Vélo) afin d'inciter les Scéens à « vivre ensemble » l'espace public. Les aménagements liés à la « ville trente » et des zones de rencontres seront poursuivis. L'accent est particulièrement mis sur la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques. Ce programme a notamment concerné en 2012 le quartier des Musiciens, s'est poursuivi en 2013 et 2014 par le quartier du Parc et va se poursuivre en 2015 par le quartier Lycée / Achille-Garnon.

Par ailleurs, la rénovation complète du sol, de l'éclairage et la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans tout le quartier Charaire se poursuit. Il s'agit d'un atout supplémentaire pour le développement de l'activité des commerces de ce quartier. Les rues ont ainsi été recouvertes de pavés en granit gris clair et gris foncé (succédant ainsi à l'ancien enrobé vieillissant et abîmé). Les anciens candélabres, appliques et autres lanternes ont tous été remplacés par des nouveaux candélabres écologiques et un dispositif de vidéoprotection a été mis en place : des caméras balayent désormais l'ensemble du secteur.

- **l'accentuation des actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique** : la mise en œuvre réalisée d'un réseau de vidéo-protection dans le quartier du Centre sera poursuivie par la demande du dépôt des images sur le commissariat de police nationale de Châtenay-Malabry, ainsi que par l'équipement du quartier autour de la gare de Robinson. L'étude concernant le quartier du Parc de Sceaux se poursuivra en lien avec la ville d'Antony. Par ailleurs, les actions d'information et de prévention seront accentuées, notamment en direction des publics jeunes et seniors.
- **l'intégration de toutes les actions municipales dans une démarche affirmée de développement durable** : l'engagement de la Ville dans cette démarche concerne tous les domaines de l'action municipale. En particulier, la Ville a développé en 2011 l'usage des VAE (Vélos à assistance électrique) pour le personnel municipal amené à faire de courts trajets sur la commune et propose une politique d'aide à l'achat de VAE par les Scéens, particuliers ou entreprises. La première station Autolib a été également mise en fonction fin 2011 et la Ville est depuis 2012 équipée de 4 stations Autolib installées sur l'ensemble du territoire, et qui affichent un des meilleurs taux d'utilisation du réseau.

Par ailleurs seront poursuivis des investissements permettant de réaliser des économies de fonctionnement (notamment en matière d'énergie) ou un retour sur investissements par la vente de nos certificats d'économie d'énergie obtenus en contrepartie des actions d'économies d'énergie.

- **le maintien du soutien au logement social** : la Ville poursuit son action de soutien au logement social en finançant de façon très significative le développement des logements sociaux sur le territoire scéen, utilisant prioritairement son office HLM municipal, Sceaux Habitat. Pour chaque logement social construit à Sceaux, la Ville finance elle-même entre 25 000 et 40 000 €, ce qui est un montant nettement plus important que ce qui est habituellement pratiqué. La Ville est pour l'instant au-dessus du ratio légal de 20% et ne paie plus de pénalité, mais elle devra dans les années qui viennent atteindre le taux de 25%.
- **l'accompagnement des nombreuses activités associatives qui participent largement à l'attractivité de la Ville** : après avoir mis à disposition des associations scéennes des locaux équipés et aménagés leur permettant de mener à bien leurs activités, la Ville poursuit son soutien aux associations en ajustant son niveau de subventionnement et en maintenant la mise à disposition d'un certain nombre de moyens. La Ville constate un fort désengagement des autres partenaires institutionnels des associations. Ainsi, le conseil général des Hauts-de-Seine a annoncé aux associations qu'il supprimait toutes les subventions aux associations sportives d'un montant inférieur à 1 000 € et diminuait le montant des autres. De même l'Etat a décidé de modifier les critères de la géographie prioritaire en matière de politique de la ville, ce qui se traduira par la disparition d'aides apportées au CSCB. La Ville est donc le dernier recours des associations qui lui demandent de compenser ces pertes de recettes pour boucler leurs budgets, ce qui se révèle impossible. Un travail partenarial permanent est donc conduit avec ces structures pour adapter leur fonctionnement et leur organisation à ce nouveau contexte. Ainsi, une diminution de 10% des subventions sera opérée en 2015, pour la partie des subventions qui ne concerne pas la masse salariale des structures partenaires.
- **la poursuite de la politique de valorisation touristique et économique de la Ville**, avec la gestion en directe de l'office de tourisme et les actions de promotion et d'aide aux commerces scéens par notre manager du commerce. Cette politique passe aussi par le développement d'une politique visant à organiser et faciliter les tournages de films sur la Ville, éléments de promotion nationale et internationale. La collaboration avec le domaine de Sceaux est également renforcée afin de créer une vraie synergie entre le Domaine et le centre ville.
- **la poursuite d'une politique de maintien en bon état du patrimoine municipal**, grâce à des travaux d'entretien des bâtiments et de l'espace public.
Ainsi, le chantier important de la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste (chantier qui durera au moins 6 ans, pour un montant de 9 millions d'euros) a été ouvert en tout début d'année 2015.

La réalisation de ces objectifs est rendue possible grâce à la continuation des efforts de rigueur de gestion conduits depuis des années, et qui produisent des effets significatifs et durables puisqu'ils s'illustrent par exemple par :

- **la réalisation d'économies significatives dans tous les domaines** : la Ville poursuit sa démarche de rationalisation de la dépense à travers la surveillance et le contrôle de chaque engagement ou recrutement, la mise en place de marchés transversaux et la négociation systématique des marchés. Pour ce faire, la Ville dispose d'un juriste chargé plus spécialement des marchés publics et d'un acheteur professionnel chargés de mettre en place une stratégie achats dans un cadre juridique sécurisé. A titre d'exemple, en 2014, sur 6,1 M€ de marchés négociés, une économie de 1,1 M€ a été réalisée, soit 18% d'économie.
- **la faiblesse des frais financiers grâce à une gestion active de la dette** : la Ville maintient une répartition équilibrée de sa dette entre taux fixes et taux variables (50,3 % fixe – 49,7 % variable, sans aucun produit structuré ou « toxique »), afin de bénéficier des baisses des

taux courts tout en conservant un volant de sécurité grâce aux taux fixes. A ce titre, **la Ville bénéficie depuis 2009 de la baisse des taux d'intérêts** grâce au choix stratégique de transformer plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels. Elle va continuer en 2015 à bénéficier de ces taux historiquement bas (pour information, l'EURIBOR 12 mois s'établit au 1^{er} janvier 2015 à 0,325% (contre 0,556% en 2013, 0,542 % en 2012, 1,947% en 2011, 1,507 % en 2010, 1,248 % en 2009 et 3,049 % au plus fort de la crise de l'automne 2008).

Le volume des intérêts diminuera de 65k€ en 2015, pour s'établir à environ 1,5 M€ (contre environ 1,6M€ en 2014 et 2013, 1,7M € en 2012 et 2011, 1,8 M€ en 2010, 2,1 M€ en 2009 et 2,4 M€ en 2008).

Enfin, et malgré les très importants prélèvements opérés sur nos recettes et les dépenses imposées, nous maintenons l'objectif d'une stabilité des taux d'imposition, comme depuis 2008.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.